

LE VÉHICULE (à remplir par l'ancien propriétaire)

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
(A) Numéro d'immatriculation du véhicule	(E) Numéro d'identification du véhicule	(B) Date de 1 ^{re} immatriculation du véhicule
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
(D.1 Marque)	(D.2 Type, variante, version)	(J.1 Genre national)
<input type="text"/>		
Kilométrage inscrit au compteur du véhicule :		
Présence du certificat d'immatriculation :		
<input type="checkbox"/> OUI – numéro de formule <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> NON – Motif d'absence de certificat d'immatriculation :	
<small>(figure sur le 1^{er} volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD)</small>		
ou (I) date du certificat d'immatriculation <input type="text"/>		
<small>(si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45)</small>		

Ancien propriétaire

Personne physique ou entreprise morale – Sexe : M F
 Personne morale

Je soussigné(e),

NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET, (le cas échéant)

Adresse complète :

N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) : céder céder pour destruction

Le à h le véhicule désigné ci-dessus.

Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante):

Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule;

Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation;

Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : . (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>).

Fait à , le

Signature de l'ancien propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité
du signataire et cachet)

Nouveau propriétaire

Personne physique ou entreprise morale – Sexe : M F
 Personne morale

Je soussigné(e),

NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET, (le cas échéant)

Né (e) le à

Adresse complète :

N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) :

Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire;

Avoir été informé de la situation administrative du véhicule.

Fait à , le

Signature du nouveau propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité
du signataire et cachet)

LE VÉHICULE (à remplir par l'ancien propriétaire)

(A) Numéro d'immatriculation du véhicule _____ (E) Numéro d'identification du véhicule _____ (B) Date de 1^{re} immatriculation du véhicule _____

(D.1 Marque) _____ (D.2 Type, variante, version) _____ (J.1 Genre national) _____ (D.3 Dénomination commerciale) _____

Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : _____

Présence du certificat d'immatriculation :

OUI – numéro de formule 2 0 _____
(figure sur le 1^{er} volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD)
ou (I) date du certificat d'immatriculation _____
(si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45)

NON – Motif d'absence de certificat d'immatriculation : _____

Ancien propriétaire

Personne physique ou entreprise morale – Sexe : M F
 Personne morale

Je soussigné(e), _____
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET, (le cas échéant)

Adresse complète : _____
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) : céder céder pour destruction

Le _____ à _____ h _____ le véhicule désigné ci-dessus.

Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante):

Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule ;

Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation ;

Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : _____. (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>).

Fait à _____, le _____

Signature de l'ancien propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

Nouveau propriétaire

Personne physique ou entreprise morale – Sexe : M F
 Personne morale

Je soussigné(e), _____
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET, (le cas échéant)

Né (e) le _____ à _____

Adresse complète : _____
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) :

Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire ;

Avoir été informé de la situation administrative du véhicule.

Fait à _____, le _____

Signature du nouveau propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

www.drivinbordeaux.fr/carte-grise-bordeaux

Service habilité par le Ministère de l'Intérieur

Vous êtes le vendeur du véhicule ?

Après la vente de votre véhicule, vous devez enregistrer en ligne la déclaration de cession de votre véhicule. La situation administrative de votre véhicule sera alors régularisée et nous ne serez plus responsable des PV de l'acheteur.

Vous êtes l'acheteur du véhicule ?

Après l'achat de votre véhicule, la législation en vigueur impose un délai de 30 jours pour mettre la carte grise à votre nom. Passé ce délai, vous êtes passible d'une amende de 4^{ème} catégorie.

